## CONFRONTATIONS EUROPE

## LA TROISIEME REVOLUTION INDUSTRIELLE ET AGRICOLE EN MARCHE EN PAYS DE LA LOIRE

Alain SCHLESSER | Directeur de la CCI Pays de la Loire

La Chambre de Commerce et d'Industrie des Pays de la Loire s'est engagée en 2013 aux côtés de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région et de la Chambre régionale d'Agriculture dans une démarche de Troisième Révolution Industrielle et Agricole (TRIA). En entrant dans cette dynamique, les réseaux consulaires ligériens se sont engagés pour répondre aux défis globaux économique, démographique et climatique, tous les trois déjà ressentis au niveau local, en se positionnant résolument comme incubateurs du futur.

« Les entreprises et les projets

innovants doivent être soutenus

par une politique d'innovation

efficiente à l'échelle nationale et

européenne »

Cette « vision » TRIA, inspirée notamment par les travaux de J. Rifkin, vise à soutenir activement les entreprises dans leur transition numérique et énergétique afin qu'elles soient demain les moteurs du développement économique de demain en Pays de la Loire. Ainsi, la TRIA propose d'accompagner dans leur mutation le plus grand nombre, les 200 000 entreprises ligériennes, afin de les rendre « agiles » par l'intégration de quatre leviers de compétitivité: transition énergétique environnementale. et amélioration de la performance globale, nouveaux modèles économiques et révolution numérique portée par les nouvelles technologies et les objets connectés. Les Chambres proposent ainsi aux entreprises des outils concrets sur ces différents leviers :

PEPS - parcours entreprises à énergie positive (maîtrise de la production d'énergie), dispositif DINAMIC (amélioration de la performance interne), outil ACT'IF (cartographie des flux entrants et

sortants de matières pour mutualisation), Club de l'économie de la fonctionnalité, démarche Ecoproduire, RSE...

Pour développer les secteurs d'activité à fort potentiel de croissance, la TRIA s'est fixé également comme objectif de faire émerger un nombre plus limité de 3 000 « challengers », futures ETI ou licornes, à la pointe dans six secteurs considérés comme structurants du tissu économique régional : énergies renouvelables, bâti à énergie positive, écomobilité des biens et des personnes, conversion et stockage de l'énergie, réseaux intelligents, Big Data et Objets connectés et agriculture écologiquement intensive.

Les Pays de la Loire ont la chance de disposer en région d'un écosystème favorable et dense d'acteurs semi-publics tels que les clusters et pôles de compétitivité. Ils jouent un rôle important dans l'animation des secteurs à la pointe de l'innovation,

dans le développement d'un «savoir-produire» unique en France tel que l'illustrent grands ensembliers (avions Airbus, bateaux de croisière STX, éolienne en mer d'Alstom) et leurs réseaux denses de sous-traitants. Plus récemment et de façon étonnante, de nombreuses initiatives privées se sont également mises en place pour accompagner directement le développement des entreprises. La Cité des Objets Connectés à Angers (Fablab ouvert à l'initiative de plusieurs industriels) ou le Start-Up Palace Nantes (accélérateur pour les start-up du numérique) tendent à démontrer que la puissance publique n'est peut-être plus autant nécessaire et que pour suivre les révolutions, les initiatives privées sont plus agiles et plus adaptées.

Pour réussir ces révolutions nécessaires à la croissance de demain, les entreprises et les projets innovants doivent être soutenus par une politique d'innovation efficiente à l'échelle nationale et européenne. L'accès aux

programmes tels qu'Horizon 2020 ou InnovFin doit être revu et simplifié pour répondre plus rapidement aux entreprises «agiles» et aux «challengers». Le Plan Juncker qui permet de mettre en place des plateformes d'investissements ou de financer des projets d'investissements d'entreprises, non pas sous forme de subvention mais de prêts bancaires nous semble une bonne solution pour les entreprises. Enfin, si l'accès aux fonds structurels pour les structures parapubliques publiques et « détechnocratisé », ils doivent d'abord revenir à une norme acceptable et réaliste en termes de contrôle, de sécurité juridique et de trésorerie sous peine d'être de plus en plus inutilisables et inutilisés! En conclusion, l'accès à l'investissement et l'agilité des écosystèmes d'innovation sont les conditions sine qua non de la réussite de la mutation des entreprises. (Mai 2016)